

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 décembre 2017, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Absente : Mme Valérie Lafond, conseillère

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 h00

**6195-12-2017**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

**6196-12-2017**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**6197-12-2017**  
**Adoption du**  
**procès-verbal du**  
**13 novembre 2017**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

**6198-12-2017**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de**  
**novembre et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de novembre 2017 totalisant la somme de : 34,491.20\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2017 au montant de: 33,671.97 \$

Pour un total de comptes à payer de: 68,163.17\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**6199-12-2017**  
**Calendrier des**  
**séances ordinaires**

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20h.

15 janvier	9 avril	9 juillet	1er octobre
5 février	7 mai	6 août	5 novembre
5 mars	4 juin	10 septembre	3 décembre

Les séances auront lieu au 854 rue St-Jean-Baptiste et dès que ce sera possible, suite à l'aménagement du nouveau centre récréatif, les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**6200-12-2017  
Fête de Noël et  
bénévoles**

Attendu que la municipalité désire remercier les employés municipaux et les membres des conseils d'administration des organismes bénévoles qui ont œuvré pour la municipalité d'Henryville;

En conséquence sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité qu'un 5 à 7 leur soit offert pour souligner la période des fêtes et en autorise les déboursés.

**6201-12-2017  
Approbation plan  
final subv.TECQ**

Attendu que les Consultants S.M. Inc. ont transmis à la municipalité le plan d'intervention final concernant les travaux à exécuter en 2018 dans le cadre de la subvention de la TECQ priorité 3;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le plan final révisé et que la directrice générale en transmette une copie au MAMOT.

**6202-12-2017  
Paie Les  
Entreprises  
HARtech**

Attendu que la municipalité par sa résolution no. 6064-07-2017 avait autorisé la réparation du support de pompe dans le puits no. 2 à l'usine d'épuration des eaux usées ;

Attendu que la municipalité avait donné le contrat à la compagnie Hartech pour lesdits travaux pour la somme de 3449.25\$ ;

Attendu que du temps homme a été requis en surplus pour exécuter les travaux ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no 21478 au montant de 7476.08\$ et avise Les Entreprises HARtech inc. qu'elles doivent communiquer avec la directrice générale avant tout travail requis en surplus sur le montant de la soumission.

**6203-12-2017  
Retainer 1<sup>er</sup>  
janvier au 31  
décembre 2018**

Attendu que la municipalité requiert les services de la firme d'avocats Paradis•Lemieux•Francis pour des consultations générales-retainer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le montant de 574.88\$ taxes incluses pour l'année 2018.

**6204-12-2017  
Réparation CLSC  
détecteur de  
fumée**

Attendu que la compagnie Groupe sécurité Alarma est venue inspectée les détecteurs de fumée au CLSC suite à la demande du directeur du service des incendies d'Henryville, M. Alain Hétu;

Attendu qu'il y a lieu de faire des remplacements de 7 détecteurs de fumée, 2 détecteurs à refixer;

Attendu que la compagnie recommande l'ajout d'un détecteur de chaleur dans le local de la conciergerie et le remplacement de 5 détecteurs de chaleur dans les corridors par des détecteurs de fumée;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse effectuer les remplacements et les recommandations nécessaires pour le CLSC, au montant de 1845.35\$ taxes incluses.

**6205-12-2017**  
**Nomination des**  
**comités**

Attendu que le conseil municipal, suite à l'élection du 5 novembre dernier, désire nommer les membres des différents comités;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour agir au sein des comités suivants :

**Service incendie** : 1) Jean-Sébastien Roy 2) Valérie Lafond

**Comité consultatif d'urbanisme** : 1) Valérie Lafond 2) Michel Lord  
**Substitut** : Isabelle Deland

**Régie des eaux** : 1) Danielle Charbonneau 2) Léo Choquette **Substitut** : Michel Lord

**Administration et gestion du personnel** : Sylvie Larose Asselin

**Bâtiment** : 1) Patrick Wenning 2) Jean-Sébastien Roy

**Voirie et éclairage** : 1) M. Léo Choquette **Substitut**: Isabelle Deland

**Cours d'eau** : 1) Danielle Charbonneau 2) Jean-Pierre Héon ou Sylvie Larose Asselin  
**Substitut** : Jean-Sébastien Roy

**École** : 1) Danielle Charbonneau **Substitut** : Patrick Wenning

**Bibliothèque** : 1) Isabelle Deland **Substitut** : Patrick Wenning

**Loisirs** : 1) Jean-Sébastien Roy **Substitut** : Danielle Charbonneau

**Aménagement du territoire et gestion des boisés** : 1) Isabelle Deland  
**Substitut** : Valérie Lafond

**6206-12-2017**  
**Francis Lussier**  
**architecte**  
**agrandissement**  
**Centre récréatif**

Attendu que la municipalité a requis les services de Francis Lussier, architecte pour l'agrandissement du centre récréatif et que le versement au montant de 5,777.49\$ représente le 7<sup>ième</sup> versement à déboursier;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 7<sup>e</sup> versement au montant de 5,777.49\$ taxes incluses à Francis Lussier, architecte pour le projet de l'agrandissement du Centre récréatif.

**6207-12-2017**  
**Formation**  
**obligatoire élus**  
**municipaux**

Attendu qu'il y a eu élection le 5 novembre dernier et que les nouveaux élus doivent obligatoirement suivre la formation sur l'éthique et déontologie en matière municipale;

Attendu que les cours sont donnés par Paradis, Lemieux, Francis avocats à la MRC du Haut-Richelieu au coût de 150.\$ excluant les taxes;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que M. Patrick Wenning participe à la formation du samedi 27 janvier et que Messieurs Jean-Sébastien Roy et Michel Lord participent à la formation du jeudi 18 janvier et que le conseil autorise la dépense.

**6208-12-2017**  
**Financement**  
**municipal PIC150**  
**Centre récréatif**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une

municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**6209-12-2017  
Coloniaux**

Attendu que la municipalité a reçu les coloniaux pour faire l'installation des trois pancartes indiquant les rues municipales ainsi que la politique familiale et MADA;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no 00496 provenant de SH Environnements immersifs au montant de : 8140.46\$ incluant les taxes.

**6210-12-2017  
Soumission  
asphaltage**

Attendu que la municipalité a demandé par invitation à deux fournisseurs des prix pour de l'asphaltage coin Rang St-Louis et Rang St-Jean-Baptiste et rue St-Georges;

Attendu qu'André Méthé Transport inc. a fourni à la municipalité un prix plus avantageux;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à André Méthé Transport inc. tel que la soumission déposée en date du 22 novembre au montant de 2828.39\$ incluant les taxes applicables.

**6211-12-2017  
Souffleur de  
remplacement**

Attendu que les Entreprises HARtech inc nous ont signifié que le souffleur à l'usine d'épuration des eaux usées était sur le point de ne plus fonctionner;

Attendu qu'une soumission a été fournie afin de faire les réparations et remplacement requis au montant de 16,743.24\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise Les Entreprises HARtech inc. à faire les travaux nécessaires tel que mentionnée dans la soumission no.4656.

**6212-12-2017  
Demande de  
remboursement  
politique familiale**

Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités :

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de rembourser la famille pour un montant de 320\$.

**6213-12-2017  
Demande de  
contribution  
CERH**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de contribution du Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2018;

Attendu que la municipalité paie une quote-part au Centre d'entraide Régional d'Henryville annuellement en deux versements soit en février et en juillet;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie un montant de 1445.\$ au Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2018.

**6214-12-2017  
Demande de  
contribution  
Garde Côtière**

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour 2018 de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne /unité 33 Haut-Richelieu;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité contribue pour un montant de 100.\$ pour l'année 2018.

**6215-12-2017**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**École Capitaine**  
**Luc Fortin**

Considérant que l'école Capitaine-Luc-Fortin demande une subvention dans le cadre de la politique familiale adoptée par la municipalité;

Considérant que la municipalité par son objectif est d'encourager la fréquentation à l'école primaire en versant une subvention annuelle afin de diminuer le coût du matériel scolaire;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'accorder la subvention demandée à l'École Capitaine-Luc-Fortin au montant de 4,952.27\$ pour l'année 2017-2018, représentant un montant maximum de 50.\$ par élève.

**Dépôt rapport du**  
**directeur incendie**

Le directeur du service des incendies émet un rapport verbal des activités et dépenses.

**6216-12-2017**  
**Demande de**  
**paiement François**  
**Thimineur**

Attendu que M. François Thimineur, pompier, s'est blessé et qu'il est dans l'obligation d'être en arrêt de travail;

Attendu qu'il a demandé à la municipalité de lui verser son indemnité de vacances accumulées, lesquelles sont normalement payable en janvier de chaque année;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil est en accord avec le remboursement représentant un montant brut de 253.37\$.

**Dépôt du rapport**  
**de l'inspecteur**  
**municipal**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**6217-12-2017**  
**Travaux d'entrée**  
**charretière**

Attendu que la Municipalité d'Henryville a reçu une demande pour refaire un ponceau d'entrée charretière laquelle doit être agrandi située devant le 1580 Rang Lamoureux;

Attendu que la Municipalité d'Henryville a adopté le règlement 154-2015 sur la gestion des fossés de rues;

Attendu qu'en vertu de ce règlement les travaux de canalisation de fossé doivent être réalisés par un entrepreneur qualifié sous supervision de la municipalité, le tout aux frais du requérant;

Attendu que le tarif applicable pour l'exécution des travaux équivaut au coût réel des travaux plus 250\$ de frais d'administration, le coût devant être acquitté avant la réalisation des travaux;

Attendu que la Municipalité a reçu une seule soumission préparée par André Méthé Transport inc., au coût de 1046.27\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise lesdits travaux de canalisation et facture le demandeur pour un montant de 1,296.27\$ et que tout montant supplémentaire découlant directement de l'exécution des travaux soit eux aussi facturés au demandeur.

**6218-12-2017**  
**Achat camion**  
**échelle**

Attendu que le conseil municipal réuni en séance de travail, le 28 août dernier, a discuté des capacités financières de la municipalité afin de faire l'acquisition d'un camion-échelle provenant d'une autre entité municipale;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense de 20,000.\$ taxes incluses pour l'acquisition dudit camion-échelle.

**6219-12-2017**  
**Paiement**  
**Labotatoire SM**  
**PIC 150**

Attendu que la municipalité a autorisé par la résolution 6039-06-2017 une dépense au montant de : 24,032.25\$ concernant la surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux pour le Centre récréatif d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le montant de 6,505.18\$ représentant le 2<sup>ème</sup> versement du montant autorisé au Labo S.M. Inc. pour le Centre récréatif d'Henryville.

**6220-12-2017**  
**QP Transport**  
**adapté**

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions fixent à 9,393. \$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9,393.\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville et d'en autoriser le paiement.

**6221-12-2017**  
**Autorisation**  
**demande d'aide**  
**financière et**  
**signature**

Attendu que la municipalité désire se prévaloir de l'opportunité de participer au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

Attendu que la municipalité nomme comme représentante Mme Sylvie Larose Asselin pour signer tout document relatif à cette demande;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe à ce programme et autorise Mme Sylvie Larose Asselin à signer au nom de la municipalité d'Henryville.

**6222-12-2017**  
**Programme**  
**Plaisirs d'hiver et**  
**autorisation**  
**signature**

Attendu que la municipalité désire se prévaloir de l'opportunité de participer au programme Plaisirs d'hiver;

Attendu que la municipalité nomme comme représentante Mme Sylvie Larose Asselin pour signer tout document relatif à cette demande;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe à ce programme et autorise Mme Sylvie Larose Asselin à signer au nom de la municipalité d'Henryville.

**6223-12-2017**  
**Avenant no. 3**  
**MCI**

Attendu que plusieurs modifications ont dû être effectuées relativement au contrat initial de MCI par l'avenant de modification no. 3 au montant total de 3000.49\$ plus les taxes applicables incluant un crédit de 7175.56\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise Marieville Construction inc. pour l'avenant no.3 au montant de 3000.49\$ excluant les taxes applicables.

**6224-12-2017**  
**Demande de**  
**paiement MCI**  
**6<sup>ième</sup> versement**

Attendu que la municipalité a donné le contrat à Marieville Construction Inc. pour le projet de construction de l'agrandissement du centre récréatif ;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 6<sup>ième</sup> versement au montant de : 567,157.42\$ incluant les taxes applicables.

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 6<sup>ième</sup> versement au montant de : 567,157.42\$ à Marieville Construction Inc. tel que recommandé par Francis Lussier, architecte.

**6225-12-2017**  
**Paiement Adams**  
**Excavation**

Attendu que la municipalité a accordé le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à Adams Excavation par la résolution 5998-05-2017;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité effectue le paiement au montant de 6323.63\$ à Adams Excavation tel que la soumission présentée.

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**6226-12-2017**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :06hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale*  
*Secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

